



MOTION

Salaire minimum, grilles salariales et emplois

Depuis 2010, la valeur du point d'indice a subi un gel quasi ininterrompu, sauf par deux revalorisations en juillet 2016 et février 2017. En 9 ans, par rapport à l'inflation, la dévalorisation avoisine les 10 %. En 2018, plus d'un million d'agents sont payés entre le SMIC et le SMIC + 10 % c'est deux fois plus qu'il y a 20 ans !

Tous les gouvernements successifs sont contraints par l'obligation légale de ne pas laisser sombrer le salaire minimum en dessous du SMIC à des mesures concentrées sur les très bas salaires. Mais comme le reste des traitements ne connaît pas d'augmentation, c'est le tassement des grilles indiciaires.

Ainsi, en 2018 un agent de catégorie B déroulant sa carrière complète sur deux grades connaît une amplitude indiciaire de 56 % (indice sommital rapporté à l'indice de recrutement). C'était 72% il y a 20 ans pour une durée de carrière moins longue !

La suppression de l'ISF coûte au budget 3 milliards d'euros au profit de 150 000 à 200 000 privilégiés. Les aides publiques aux entreprises privées se montent à 200 milliards d'euros par an avec comme seul effet concret et mesurable... la hausse du chômage !

Quant à la fraude fiscale, elle est estimée entre 60 à 80 milliards chaque année.

Au niveau de la fonction publique nous demandons immédiatement l'ouverture de négociations salariales.

Au niveau de la recherche le CNRS et le gouvernement se doivent d'investir dans la recherche et l'avancement des connaissances au compte de toute la société !

Nous exigeons la restitution immédiate des 50 postes de chercheurs au recrutement de 2019. Ces 50 postes sont très loin d'être suffisants.

Nous demandons aussi un plan pour rétablir les 1200 postes de techniciens, d'ingénieurs et de chercheurs supprimés au fil des années.

Ce plan doit comprendre la pérennisation des personnels non-statutaires afin de ne plus utiliser les doctorants, post-doctorants, ingénieurs et techniciens en CDD comme du personnel jetable.